



SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Scooters

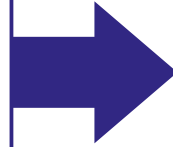
Véhicules Nautiques à Moteur (VNM)



Attention aux chutes
des passagers par l'arrière !



Risques de lésions **GRAVES**
dus à l'exposition au jet
puissant de la turbine
de propulsion.



BIENTÔT OBLIGATOIRE

Exigez le port
d'un équipement
en néoprène de 2 mm
d'épaisseur minimum.

Pratiquants - Loueurs - Encadrants :
respectez et faites respecter ces règles de sécurité



Maîtrisez votre engin !
Naviguez lentement à
moins de 300 m de la côte.



Portez un gilet !

Pour plus d'informations : www.mer.gouv.fr/navigation-de-plaisance-sports-et-loisirs-nautiques